

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 16 juin 2017

MONEYVAL(2017)11

**COMITE D'EXPERTS
SUR L'EVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT
DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

MONEYVAL

**53^e REUNION PLENIERE
Strasbourg, 30 mai – 1^{er} juin 2017**

RAPPORT DE REUNION

**MEMORANDUM
établi par le Secrétariat de MONEYVAL**

Résumé

Pendant sa 53^e réunion plénière, tenue à Strasbourg du 30 mai au 1^{er} juin 2017, MONEYVAL :

- a examiné et adopté le REM du 5^e cycle d'évaluation et le résumé concernant la Slovénie et a placé la Slovénie sous la procédure de suivi renforcé ;
- a pris note du rapport de conformité du Monténégro au titre des procédures de conformité renforcée et a invité le pays à soumettre un nouveau rapport à la 54^e réunion plénière (26-28 septembre 2017) ;
- a pris note des rapports de suivi de la Bulgarie, de la Lituanie, de la Pologne et de la République slovaque au titre du 4^e cycle d'évaluation mutuelle ;
- a appliqué l'étape 1 des procédures de conformité renforcée concernant la République slovaque et a invité le pays à présenter un rapport à la 55^e réunion plénière ;
- a pris note d'un rapport intérimaire de la Roumanie au titre du 4^e cycle d'évaluation mutuelle ;
- a entendu une analyse actualisée du Secrétariat sur la procédure de suivi de l'Initiative de recherche sur le financement du terrorisme et a décidé de retirer de la procédure les deux pays suivants : la Lituanie et la Pologne ;
- a écouté deux présentations sur les menaces terroristes et les nouvelles tendances du financement du terrorisme à la lumière des attaques terroristes récentes ;
- a entendu un exposé sur les moyens de perturber les flux financiers liés à l'esclavage, à la traite des êtres humains, au travail forcé et au travail des enfants ;
- a tenu un échange de vues avec des experts sur la dimension sexospécifique dans le blanchiment de capitaux ;
- a entendu des présentations concernant la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives et la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions relatives aux biens culturels ;
- a adopté le modèle de suivi pour son 5^e cycle d'évaluation mutuelle ;
- a examiné un questionnaire révisé pour les évaluations mutuelles au titre de l'efficacité, lequel a été adopté par la suite dans le cadre d'une « procédure d'approbation tacite » ;
- a eu une discussion sur les modifications à apporter à ses Règles de procédure du 5^e cycle (pour les aligner sur les « procédures universelles » du GAFI) et a ensuite adopté lesdites modifications dans le cadre d'une « procédure d'approbation tacite » après la Plénière ;
- a accueilli, en marge de la Plénière, un atelier sur le projet « Groupe Egmont/Banque mondiale/ONUDC-GPML sur la coopération des CRF avec les autorités policières et judiciaires ».

Les rapports adoptés seront bientôt disponibles sur les fiches des juridictions concernées, conformément à la politique de publication de MONEYVAL.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 53^e réunion plénière du 30 mai au 1^{er} juin 2017 à Strasbourg sous la présidence de M. Daniel Thelesklaf (Liechtenstein). L'ordre du jour de la réunion figure en annexe I, le calendrier d'activités de MONEYVAL en annexe II et la liste des participants en annexe III.

Premier jour : mardi 30 mai 2017

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion plénière

1. Le Président, M. Daniel Thelesklaf, ouvre la Plénière en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il demande aux participants de se lever et d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des récents attentats terroristes, en Europe et ailleurs dans le monde.
2. Le Directeur de la Direction de la société de l'information et la lutte contre la criminalité, M. Jan Kleijssen, se félicite des points de l'ordre du jour qui sont axés spécifiquement sur les implications pratiques de la lutte contre le financement du terrorisme. M. Kleijssen rend compte de la récente réunion ministérielle du Conseil de l'Europe tenue à Chypre le 19 mai 2017. Il se félicite que le GAFI ait retiré la République tchèque de la liste des pays qui ont des lacunes en matière d'incrimination du financement du terrorisme au titre de l' « Initiative d'établissement des faits sur le financement du terrorisme ». Il fait également état de la récente mission de haut niveau de MONEYVAL effectuée au Monténégro au début du mois de mai. En sa qualité de Directeur pour toutes les questions du Conseil de l'Europe concernant la société de l'information, M. Kleijssen attire également l'attention de la Plénière sur une récente étude récente¹ relative à l'éventualité de détournements des monnaies virtuelles par les organisations terroristes, publiée en mai 2017 par le *Center for a New American Security*. Il invite la Plénière à aborder cette question lors d'une prochaine réunion plénière. M. Kleijssen présente également les points de l'ordre du jour de la Plénière qui portent sur les nouvelles conventions du Conseil de l'Europe liées au mandat de MONEYVAL.
3. M. Kleijssen rend également compte de la planification budgétaire faite par le Comité des Ministres pour 2018-2019 et informe la Plénière de la situation du personnel au sein du Secrétariat de MONEYVAL. Au nom du Secrétariat, il remercie chaleureusement les délégations d'Andorre, du Liechtenstein, de Malte et de Monaco pour leurs contributions volontaires qui ont permis le recrutement d'un administrateur pour la période initiale de deux ans. Cette initiative a été lancée par le Président à qui il adresse aussi ses profonds remerciements.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il a été diffusé (voir l'annexe I).

Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Président

5. Le Président informe la Plénière des lettres échangées avec les juridictions de MONEYVAL depuis la 52^e Plénière, en décembre 2016. Ces lettres qu'il a adressées au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux chefs de délégation des membres du GAFI qui sont États membres du Conseil de l'Europe, concernaient les capacités insuffisantes en ressources humaines du Secrétariat de MONEYVAL au vu des attentes du réseau mondial de LBC/FT pour les années à venir. Il donne également des informations sur son récent échange de vues tenu avec le Comité des Ministres le 10 mai 2017, à l'occasion de la présentation du rapport annuel 2016 de MONEYVAL, au cours duquel il a également abordé la question des ressources susmentionnée.

¹ *Center for a New American Security* « Utilisation des monnaies virtuelles à des fins terroristes – Contenir la menace potentielle, (disponible sur le site internet du CNAS) »

6. Le Président fait également état d'un document d'information soumis par la Hongrie concernant les progrès réalisés par le pays depuis la dernière Plénière, lequel est annexé au dossier de correspondance du Président, et que la Hongrie évoquera lorsqu'elle fera sa présentation pendant le tour de table. Le Président salue les efforts supplémentaires déployés par la délégation hongroise tels qu'illustrés par son rapport de suivi du 5^e cycle qui démontre le vif engagement du pays en faveur du processus, lequel sera présenté lors de la 55^e Plénière en décembre 2017.
7. Le Président rend également compte de la récente mission de haut niveau de MONEYVAL au Monténégro qui a eu lieu les 3 et 4 mai 2017 dans le cadre de l'étape ii de ses procédures de conformité renforcée. Le but de cette mission était de rencontrer les ministres et les hauts fonctionnaires compétents. La délégation de MONEYVAL était composée de M. Daniel Thelesklaf (Président de MONEYVAL), de Jan Kleijssen (Directeur de la Direction Société de l'information et lutte contre la criminalité) et de M. Matthias Kloth (Secrétaire exécutif de MONEYVAL). La délégation a rencontré le Ministre des Affaires étrangères ainsi que les ministres adjoints de la Justice et des Finances. Ces rencontres ont permis à MONEYVAL de sensibiliser de hauts responsables politiques à l'urgence d'introduire et/ou de finaliser certaines propositions législatives, en mettant en lumière les conséquences éventuelles si ces mesures n'étaient pas appliquées. La délégation a également rencontré des représentants du Parlement monténégrin pour explorer les moyens d'accélérer le processus législatif conformément aux exigences constitutionnelles.
8. Le Président remercie la délégation du Monténégro d'avoir organisé la mission de haut niveau de façon très professionnelle et efficace. L'engagement du pays a ensuite été confirmé par une lettre du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, envoyée en mai au Président et au Secrétaire exécutif (dont une copie a été diffusée dans le dossier de correspondance du Président). La lettre faisait état d'un engagement de haut niveau en faveur de l'adoption et de l'application diligente des lois nécessaires pour se conformer aux recommandations de MONEYVAL énoncées dans le REM de 2015 et aussi de la promulgation et de la mise en œuvre des réglementations connexes. Pour plus d'informations, voir le point 5 de l'ordre du jour.

Point 4 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat

9. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière du programme d'activités de MONEYVAL dont le tableau le plus récent des évaluations, en particulier les toutes dernières visites sur place en Andorre (6-18 mars 2017) et en Ukraine (27 mars-9 avril 2017), ainsi que les dates des prochaines visites sur place en Albanie (2-14 octobre 2017) et en Lettonie (30 octobre-10 novembre 2017). En ce qui concerne les formations de deux jours dispensées dans les pays un an environ avant la visite sur place, il présente les récents ateliers qui ont eu lieu en République tchèque (mars), en Lituanie (avril) et en République de Moldova (juin), ainsi que les formations supplémentaires prévues pour Malte et Chypre dans la deuxième moitié de l'année. Une formation consolidée destinée aux évaluateurs pour le nouveau cycle d'évaluation qui a enregistré 50 participants (25 de MONEYVAL et 25 du GAFI) a récemment eu lieu à Nice du 15 au 19 mai 2017. Le Secrétaire exécutif remercie chaleureusement la Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey, pour avoir co-organisé et cofinancé l'événement, ainsi que les formateurs (M. John Ringuth, M. Richard Walker, M. Yehuda Shaffer et M. Michael Stellini) pour leur précieux travail. Le calendrier des activités de MONEYVAL est joint en annexe II au présent rapport.
10. En ce qui concerne les évaluations prévues pour 2018, le Secrétaire exécutif informe la Plénière que le Secrétariat envisage d'effectuer quatre visites sur place, et une cinquième si le renforcement des ressources du Secrétariat le permet. Le Secrétaire exécutif informe également la Plénière du dernier état concernant les ressources en personnel et encourage vivement tous les membres à envisager de détacher du personnel auprès du Secrétariat.
11. En ce qui concerne les dates des Plénières, le Secrétaire exécutif rappelle que la présente Plénière a été exceptionnellement déplacée en mai/juin en raison des changements apportés dans les

« procédures universelles » en 2016, qui requièrent un délai minimum de 27 semaines entre la visite sur place et la discussion d'un REM en Plénière. Ce report de date permet à MONEYVAL d'examiner, aujourd'hui, le REM de la Slovaquie, où une visite sur place a eu lieu au cours de la première moitié de novembre 2016. Pour les dates de Plénières de 2017 et de 2018, consulter le point 30 de l'ordre du jour ci-dessous.

12. Le Secrétaire exécutif rend compte de la Plénière du GAFI tenue en février 2017, en particulier de la discussion qui a eu lieu au sein du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) et pendant la Plénière, sur les pays qui rempliront les critères d'entrée de l'ICRG, lors du nouveau cycle d'évaluation, et de la procédure qui sera appliquée après leur période d'observation. Il rend également compte de la discussion tenue par le GAFI concernant le suivi de l'évaluation de la cinquième année et de son impact sur les organismes régionaux du même type (ORTG) tel que MONEYVAL.
13. En outre, le Secrétaire exécutif rend compte de la participation du Secrétariat de MONEYVAL dans d'autres enceintes, en particulier celle de M. Andrey Frolov à la réunion conjointe des experts du GAFI et à un atelier national d'évaluation des risques qui a eu lieu du 26 au 29 avril à Moscou.

Point 5 de l'ordre du jour – Procédures de conformité renforcée

5.1 Rapport du Monténégro au titre de l'étape ii des procédures de conformité renforcée

14. Le Secrétariat présente l'analyse du dernier rapport de conformité soumis par la délégation du Monténégro. Ce rapport doit être analysé dans le contexte des derniers développements intervenus depuis la mission de haut niveau de MONEYVAL (voir les paragraphes 7 à 8 ci-dessus) au Monténégro (3-4 mai), comme précisé dans la présentation orale par la délégation du Monténégro.
15. Selon ce rapport, les amendements à la « Loi sur la base du secteur du renseignement et de la sécurité » ont été adoptés par le gouvernement en mars 2017 et par le Parlement en avril 2017. À la suite de la mission de haut niveau de MONEYVAL, les amendements au Code pénal visant à remédier aux lacunes relevées dans le REM, ainsi qu'à la « Loi sur les changements et modifications relatifs à la Loi sur les mesures restrictives internationales », ont été adoptés par le gouvernement la semaine précédant la Plénière et transmis au Parlement pour adoption à la fin du mois de juin 2017. La « Loi sur les délits » ainsi que les amendements à la « Loi sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme » seront examinés par le gouvernement au cours du mois de juin 2017 et devraient également être adoptés avant la pause estivale par le Parlement. L'adoption des règlements, Règles et procédures pertinents suivra l'entrée en vigueur de ces lois. La délégation monténégrine souligne l'importance de l'assistance technique et du soutien du Conseil de l'Europe et confirme son engagement à coopérer avec MONEYVAL et à démontrer que les résultats escomptés ont été atteints dans le prochain rapport de conformité pour la 54^e Plénière en septembre 2017.

Décision prise

16. La Plénière se félicite de l'engagement de haut niveau largement affiché par le Gouvernement monténégrin (voir paragraphes 7 à 8), autant que des progrès positifs et substantiels accomplis tel qu'illustré par les récents développements législatifs. À la lumière de ces développements, la Plénière estime que pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'appliquer au Monténégro une autre étape au titre des procédures de conformité renforcée. Le Monténégro est prié par la Plénière de soumettre un rapport de conformité mis à jour en vue de la 54^e réunion plénière prévue en septembre 2017. Compte tenu notamment de la question de savoir si les propositions législatives susmentionnées seront adoptées dans les délais prescrits par le gouvernement et le Parlement, la Plénière examinera, à cette occasion, la situation du Monténégro dans le cadre de la procédure de conformité renforcée de MONEYVAL et décidera alors à quelle étape placer le pays.

**Point 6 de l'ordre du jour – « Financement du terrorisme : menaces et tendances émergentes »,
présentation de la CRF française TRACFIN et de la Direction générale de la sécurité intérieure**

La Plénière entend un exposé sur les menaces et les nouvelles tendances du financement du terrorisme, fondé sur le *feedback* des unités opérationnelles expérimentées. Un aperçu de la situation en France est donné, y compris le nombre approximatif des personnes recensées comme combattants étrangers terroristes (CTE) et le niveau des montants impliqués dans les activités terroristes. La présentation est axée sur les typologies les plus fréquemment rencontrées au cours des dernières années, en particulier en ce qui concerne le financement du départ des CTE et de leurs activités en Syrie. L'accent est mis sur la nécessité de recenser les CTE avant leur retour dans leur pays d'origine compte tenu du tournant amorcé dans la guerre contre Daesh. A cet égard, l'importance cruciale que revêtent les enquêtes financières est soulignée. Les nouvelles tendances et méthodes dans le domaine du financement du terrorisme sont aussi décrites par les experts, qui évoquent notamment l'utilisation de sites de financement participatifs des organisations à but non lucratif (OBNL) ou de fonds collectifs, de bureaux de transfert de fonds et des facilitateurs de financements. Les menaces émergentes en matière financière sont mises en lumière, notamment l'utilisation des devises virtuelles et des services bancaires mobiles, ce qui peut fortement nuire à la transparence financière.

17. Le caractère primordial de la coopération interne entre les CRF, les services de renseignement et les services de cybersécurité est souligné dans la mesure où elle constitue une source de renseignements utiles et complets pour les autorités policières et judiciaires. De même, la coopération internationale est elle aussi essentielle pour identifier et localiser les CTE. Enfin, les experts déclarent que l'usage qui sera fait des actifs des terroristes se trouvant en Syrie est une source de profonde inquiétude étant donné que ceux-ci sont hors des circuits financiers traditionnels et qu'ils peuvent donc être transférés dans d'autres zones dans la plus totale opacité.

**Point 7 de l'ordre du jour - Présentation by M. Miroslav Kondritsky (expert principal, Département de la lutte contre le financement du terrorisme (LFT, Rosfinmonitoring)) :
« Réponses aux nouveaux défis du financement du terrorisme à la suite des dernières attaques terroristes »**

18. Le représentant de la CRF de la Fédération de Russie (Rosfinmonitoring) présente brièvement la manière dont Rosfinmonitoring répond aux nouveaux défis liés aux CTE après les dernières attaques terroristes. Rosfinmonitoring a développé une nouvelle méthodologie de lutte contre les CTE, en tenant compte des caractéristiques actuelles du terrorisme telles que la nature évolutive des menaces provenant de Daesh après ses défaites militaires en Syrie et en Irak, et des futurs commanditaires des combattants terroristes. La CRF attache aussi une attention particulière à la menace que font peser les combattants étrangers terroristes rapatriés ainsi qu'à leur rôle dans les efforts déployés par les groupes terroristes internationaux pour renforcer leur présence en Libye, en Afghanistan, au Yémen et en Afrique de l'Est. En outre, un exemple de coopération efficace entre Rosfinmonitoring et d'autres acteurs du système national de lutte contre le financement du terrorisme (FT) est présenté, qui a permis de prévenir des attaques terroristes dans des villes de Russie et de repérer des coordonnateurs étrangers terroristes chargés d'organiser les activités de Daesh (y compris la coordination et le financement de cellules terroristes dormantes) en Fédération de Russie et dans des États tiers.

19. L'intérêt de repérer et de réprimer en temps voulu les activités terroristes menées par des individus et des petits groupes de terroristes au stade du recrutement et de la diffusion d'idées radicales est également porté à l'attention de MONEYVAL. Dans ce contexte, la Fédération de Russie a lancé un projet de recherche sur le « financement du recrutement à des fins terroristes » dans le cadre du Groupe des risques, tendances et méthodes du GAFI (RTMG). Le projet vise à étudier les méthodes de financement du recrutement de diverses organisations terroristes à travers le monde. Un premier projet de rapport sera diffusé aux délégations de la Plénière du GAFI en juin 2017.

Point 8 de l'ordre du jour – Initiative du GAFI de recherche de faits sur le financement du terrorisme : procédure de suivi au sein de MONEYVAL concernant les pays pour lesquels le GAFI a identifié des lacunes importantes

20. Le Secrétariat présente son analyse du troisième bilan des progrès dans le cadre du processus de suivi dédié au sein de MONEYVAL à l'Initiative de recherche de faits sur le financement du terrorisme (IRF FT) lancée par le GAFI pour identifier les juridictions du réseau mondial qui présentent des défaillances essentielles ou majeures au titre de la mise en œuvre des recommandations 5 et 6 du GAFI. Le Secrétariat décrit les progrès accomplis par les autres pays au titre du suivi pour remédier aux lacunes importantes dans leur cadre juridique.
21. La Plénière adopte l'analyse et décide de retirer la Lituanie et la Pologne de la procédure, à la lumière de leurs progrès. Ces pays ne sont donc pas tenus de fournir d'autres mises à jour dans le cadre de la procédure de l'IRF FT.
22. Conformément à l'approche adoptée par le GAFI en ce qui concerne son propre suivi de l'IRF FT, la Plénière décide d'accorder aux deux autres pays - Chypre et « L'ex-République yougoslave de Macédoine » - du temps supplémentaire jusqu'à la 54^e Plénière de MONEYVAL (26-28 septembre 2017) pour leur permettre de promulguer leurs lois ou d'apporter les amendements prévus. Les deux pays sont donc priés de soumettre une nouvelle mise à jour au Secrétariat au plus tard avant le 1^{er} septembre 2017.

Points 9 – 10 de l'ordre du jour : Informations sur les initiatives LBC/FT dans les Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table)

23. La Plénière fait un tour de table sur les récents développements de la LBC/FT dans ses juridictions (pour plus d'informations sur le tour de table, consultez le document MONEYVAL- Plénière 52 (2017) INF9). Les délégations qui auraient dû présenter leur mise à jour semestrielle (pratique abolie en avril 2016 en raison de la simplification de la procédure de suivi du 4^e cycle) et les juridictions qui ont rempli les critères d'entrée de l'ICRG au titre du 5^e cycle d'évaluation mutuelle obtiennent un délai supplémentaire pour informer la Plénière sur les récents progrès accomplis.
24. Le tour de table de la présente Plénière est organisé de façon à permettre à chaque délégation de présenter un cas de BC ou de FT. La Plénière apprécie cette nouveauté et décide de tenir des sessions similaires à l'avenir.
25. Au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Président prend note de l'absence à la Plénière d'une délégation qui n'a pas transmis de notification préalable. Le Président rappelle à tous les délégués la pratique établie de longue date de MONEYVAL, à savoir que les délégations qui ne peuvent pas assister aux Plénières doivent en informer par avance le Secrétariat par écrit.

Point 11-12 de l'ordre du jour : Informations sur les initiatives de LBC/FT au niveau de l'Union européenne et des autres enceintes internationales

26. La Plénière prend connaissance des informations communiquées oralement sur les initiatives récentes prises par la Commission européenne (CE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (EAG), le Groupe d'action financière (GAFI) , le Groupe des superviseurs des Centres financiers internationaux (GIFCS) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).
27. Le représentant de la CE donne des informations sur un train de mesures législatives publié en décembre 2016 contenant plusieurs propositions législatives, notamment : 1) une directive sur l'incrimination du blanchiment de capitaux ; 2) une révision du règlement sur le contrôle de la circulation des espèces ; 3) une proposition de réglementation sur la reconnaissance mutuelle des

ordonnances de gel et de confiscation des avoirs des terroristes. La première établit des règles minimales pour la définition des infractions pénales et des sanctions y afférentes. Cette directive vise à faciliter la coopération judiciaire et policière transfrontalière au sein de l'UE. Conformément à l'engagement de l'UE à adhérer à la Convention de Varsovie, l'adoption de cette directive ouvrira la voie à la ratification de cette dernière par l'UE. La deuxième proposition concerne la révision du règlement pour le contrôle de la circulation des espèces dans l'Union européenne, conformément à l'annexe aux normes du GAFI. La troisième proposition vise à créer un instrument juridique unique pour la reconnaissance mutuelle des ordonnances de gel et de confiscation des avoirs des terroristes dans d'autres pays de l'UE. Cet instrument vise également à améliorer la rapidité et l'efficacité de la mise en œuvre de ces ordonnances en fixant des délais. Enfin, le représentant de la CE donne un aperçu de la révision en cours de la 4^e directive sur la LAB qui sera transposée en juin 2017.

28. Le **BERD** informe la Plénière qu'elle continue de se concentrer sur l'efficacité de la LBC/FT dans les pays où elle exerce des activités en apportant une assistance technique. Plus précisément, la BERD organise des séminaires destinés à éduquer les institutions financières aux meilleures pratiques et aux normes du GAFI.
29. L'**EAG** informe la Plénière de sa première visite sur place effectuée au Kirghizstan dans le cadre du nouveau cycle d'évaluation. Le représentant de l'EAG partage également des informations sur leur 26^e Plénière (tenue une semaine avant la Plénière de MONEYVAL), dont le thème central concernait la question du FT, en particulier liés à Daesh. La Plénière de l'EAG a tenu un atelier conjoint EAG–Centre de lutte contre le terrorisme de la CEI. Par ailleurs, l'EAG a organisé un atelier de deux jours destiné à ses membres sur l'efficacité de la supervision de la LBC/FT afin d'assurer la transparence et la stabilité des systèmes financiers. Enfin, l'EAG a signé un mémorandum d'accord avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU (DECT).
30. Le **GAFI** déclare que ses principales priorités en termes de politique et de risque demeurent le financement du terrorisme et la propriété effective. Plusieurs projets en cours du PDG et du RTMG reflètent ces priorités. Les rapports d'évaluation mutuelle de l'Irlande et du Danemark seront discutés à la Plénière de juin à Valence ; la Plénière du GAFI prévue en octobre/novembre aura lieu à Buenos Aires. Enfin, le représentant donne un aperçu de trois réunions récentes organisées par le GAFI : le Forum consultatif du secteur privé, la réunion conjointe des experts à Moscou ainsi que le Forum *FinTech/RegTech*.
31. Le représentant du **GIFCS** informe la Plénière de leurs récents travaux sur la mise en œuvre de la norme TCSP, y compris l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer le respect de cette norme. Une composante clé de ces travaux est l'élaboration d'un mémorandum d'accord multilatéral auquel 14 juridictions ont adhéré. Enfin, le représentant mentionne brièvement les projets auxquels le GIFCS participe et contribue.
32. L'**ONUDC** informe la Plénière des réunions qu'elle a accueillies et de leurs résultats, notamment 1) la réunion du Groupe consultatif sur les politiques de l'Initiative du Pacte de Paris (IPP), et 2) la réunion d'experts de la lutte antiterroriste. Le représentant indique également que l'ONUDC a lancé un cours de formation aux investigations concernant les crypto-monnaies qui a été dispensé pour la première fois. Enfin, un événement sur les enquêtes relatives au BC et au FT par le biais des crypto-monnaies a eu lieu en marge de la session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CPCJP). (Vidéo disponible sur Facebook et Twitter.)
33. Le premier jour de la Plénière s'achève par un atelier sur le projet « Groupe Egmont/Banque mondiale/ONUDC-GPML relatif à la coopération des cellules de renseignement financier (CRF) avec les autorités d'application des lois et les procureurs », organisé par l'ancien représentant de la Banque mondiale auprès de MONEYVAL, M. Klaudijo Stroligo. L'atelier s'appuie sur une présentation faite sur la question lors de la 52^e Plénière en décembre 2016. Le Président remercie

chaleureusement l'organisateur de cet événement auquel ont assisté un grand nombre de participants et qui a suscité des discussions intéressantes.

Deuxième jour : mercredi 31 mai 2017

Point 13 de l'ordre du jour – « Perturber les flux financiers liés à l'esclavage, à la traite des êtres humains, au travail forcé et au travail des enfants » : Présentation du Président, M. Daniel Thelesklaf

34. Le Président rend compte de sa participation à un atelier à l'Université des Nations Unies tenu à New York au début de l'année 2017 sur la perturbation des flux financiers liés à l'esclavage, à la traite des êtres humains, au travail forcé et au travail des enfants (activités pouvant être qualifié par le terme générique « esclavage moderne »). Soulignant la rentabilité de ce secteur de la criminalité organisée, que l'Organisation internationale du Travail (OIT) estime supérieure à 100 milliards de dollars par an et dont le nombre des victimes s'élève à environ 45 millions (en particulier des femmes et des enfants), il met l'accent sur l'importance de perturber le phénomène de blanchiment des produits de ces infractions principales. Qui plus est, selon les informations disponibles, les infractions d'« esclavage moderne » servent également à financer les organisations terroristes.
35. Le Président souligne que les superviseurs du secteur financier et les CRF jouent un rôle de plus en plus grand dans la détection des flux financiers, permettant ainsi de déceler les activités connexes de blanchiment de capitaux au titre de « l'esclavage moderne ». Dans certains pays du GAFI, les dénonciations d'activités suspectes se sont multipliées au cours des dernières années, ce qui, en retour, a permis aux autorités policières de venir en aide à de nombreuses victimes de l'exploitation sexuelle et de la traite des êtres humains et de fournir des preuves lors des procès pénaux pour traite des êtres humains qui en ont découlés (réduisant ainsi le recours aux témoignages des victimes). À cet égard, le Président salue également la récente initiative du GAFI visant à approfondir la question dans le cadre du RTMG. Par ailleurs, ces efforts doivent être accélérés comme le prévoit la première résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la traite des êtres humains adoptée en décembre 2016. Il souligne également que MONEYVAL doit placer cette question parmi ses priorités, car on peut présumer que de nombreuses infractions de traite des êtres humains sont commises dans plusieurs de ses juridictions.
36. Le Président suggère également de renforcer les synergies entre MONEYVAL et d'autres organes du Conseil de l'Europe. Cette proposition est très bien accueillie comme l'illustrent les commentaires des délégués, ainsi que de la Secrétaire exécutive du Groupe d'expert sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (GRETA), Mme Petya Nestorova, présente lors de la discussion et qui fait une brève intervention. Mme Nestorova rend compte d'ateliers récents sur les enquêtes financières dans des affaires de traite des êtres humains, organisés à l'intention des autorités chargées de l'application des lois dans les juridictions de MONEYVAL. L'expertise des organisations à but non lucratif (OBNL) spécialisées dans la lutte contre la traite des êtres humains devrait également être sollicitée à l'avenir pour tout travail coopératif.

Point 14 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : demande de la Bulgarie de ne plus faire l'objet du suivi régulier

37. Après l'adoption du REM du 4^e cycle en septembre 2013, la Bulgarie avait été placée sous procédure de suivi régulier. Depuis cette date, le pays a soumis deux rapports de suivi (respectivement en septembre 2015 et septembre 2016). La Bulgarie est invitée à soumettre un nouveau rapport de progrès et à demander son retrait du processus de suivi régulier lors de la 53^e Plénière.

38. L'analyse par le Secrétariat du troisième rapport de suivi de la Bulgarie conclut d'emblée que le pays a pris des mesures positives pour remédier aux insuffisances en lien avec la RS.II. Cependant, malgré les amendements supplémentaires proposés au Code pénal, les lacunes identifiées au titre de la RS.II ne sont manifestement pas encore entièrement comblées. Il s'agit principalement de l'incrimination des autres infractions énoncées dans l'annexe à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, ainsi que de l'abolition de l'élément intentionnel de l'infraction de financement du terrorisme. Dans le même temps, la réforme en cours du Code pénal affecte également la conformité du pays à la R.3. En dépit de ces questions en suspens, la délégation bulgare déclare que des efforts considérables ont été entrepris pour hisser le pays au niveau de la notation LC au titre des recommandations essentielles. L'analyse fait également référence à une récente augmentation notable des avoirs confisqués, laquelle démontre l'efficacité du régime de confiscation dans le pays.

Décision prise

39. La Plénière estime que malgré les progrès notables accomplis par la Bulgarie, le pays n'est pas encore en mesure de sortir de la procédure de suivi régulier. Elle estime également qu'il convient d'attendre la finalisation du processus d'amendement du Code pénal, car des progrès supplémentaires sont nécessaires en particulier en ce qui concerne la RS.II et la R.3. Par conséquent, la Plénière invite la Bulgarie à soumettre un nouveau rapport de progrès et à demander son retrait du processus de suivi régulier lors de la 55^e Plénière en décembre 2017. La Bulgarie est priée d'informer la Plénière, au cours du tour de table de septembre 2017, des progrès accomplis en ce qui concerne les progrès législatifs susmentionnés.

Point 15 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : demande de la Lituanie de ne plus faire l'objet du suivi régulier

40. Le rapport d'évaluation mutuelle du 4^e cycle de la Lituanie a été adopté en 2012. Le pays a été placé sous procédure de suivi régulier et des procédures de conformité renforcée ont été appliquées. Depuis lors, la Lituanie a soumis trois rapports de conformité (en avril et septembre 2014 et en avril 2015, lorsque l'étape 1 des procédures de conformité renforcée a été levée). Elle a par ailleurs soumis trois rapports de suivi (en avril 2015, en avril 2016 et en décembre 2016), date à laquelle la demande de sortie du suivi régulier déposée par le pays a été examinée, mais pas accordée. La Lituanie a donc été invitée à présenter un autre rapport de progrès et à demander son retrait du processus de suivi régulier à la 53^e réunion plénière.

41. L'analyse par le Secrétariat du rapport de suivi régulier conclut que le pays a accompli des progrès depuis le précédent rapport de suivi présenté en décembre 2016, notamment par la mise à jour de la liste des indicateurs d'évaluation du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme dans le secteur des OBNL et par l'adoption d'amendements au Code pénal en vue d'incriminer de façon expresse le financement des organisations terroristes (même si aucun lien n'est établi avec un acte terroriste spécifique). Toutefois, le Secrétariat note que les progrès réalisés au titre de la R.5 et la R.13/RS.IV sont limités, vu que la nouvelle Loi LBC/FT qui doit permettre de remédier aux lacunes au titre de ces recommandations n'est pas encore adoptée. La Plénière fait observer que des progrès supplémentaires sont toujours nécessaires concernant d'autres recommandations non essentielles, notées PC dans le REM du 4^e cycle d'évaluation de la Lituanie. La délégation lituanienne indique que la Loi LBC/FT a été adoptée par le gouvernement ; elle a été soumise pour examen en urgence au Parlement, qui devrait l'adopter en juin 2017.

Décision prise

42. La Plénière estime que la Lituanie ne remplit pas toutes les conditions énoncées au paragraphe 4 de la Recommandation 13 et ne peut donc pas sortir du processus de suivi. Bien que la visite sur place du 5^e cycle en Lituanie soit envisagée pour 2018 et qu'une autre demande de retrait de la procédure du 4^e cycle ne soit pas strictement requise (conformément à la Recommandation 13,

paragraphe 8), la Plénière invite la Lituanie à adopter le projet de Loi LBC/FT le plus rapidement possible ; elle pourra ensuite demander son retrait du 4^e cycle d'évaluation mutuelle à la 54^e Plénière en septembre 2017.

Point 16 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : demande de la République slovaque de ne plus faire l'objet du suivi régulier

43. Le Secrétariat présente son analyse concernant la demande de la République slovaque d'être retirée du suivi régulier au titre du suivi du 4^e cycle. Depuis l'adoption du REM du 4^e cycle, la République slovaque a pris un certain nombre de mesures en vue de remédier aux lacunes qui étaient encore observées au titre de recommandations essentielles. Cependant, des lacunes subsistent au titre des R.26 et RS.III.
44. À la 52^e réunion en décembre 2016, la Plénière avait estimé que la République slovaque ne pouvait pas être retirée du suivi régulier car un certain nombre de lacunes subsistaient au titre de certaines recommandations clés. En conséquence, la Plénière avait invité la République slovaque à soumettre un nouveau rapport de suivi à la 53^e Plénière et à demander alors son retrait du processus de suivi régulier.
45. La République slovaque a accompli des progrès en lien avec la RS.III, en adoptant la nouvelle « Loi sur la mise en œuvre des sanctions internationales » couvrant le gel des avoirs en cas de contrôle ou de possession d'actifs mal acquis. Toutefois La question du retard accusé pour modifier les listes publiées en vertu de la Résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations Unies n'est pas encore résolue. Des mécanismes d'examen des demandes de gel émanant d'autres pays et des procédures de radiation et de dégel ont été inclus dans la nouvelle Loi, mais certaines lacunes persistent.
46. En ce qui concerne la Recommandation 26, une proposition de modifications organisationnelles ayant trait à la situation de la CRF au sein de la structure de la police a été préparée. Malgré les premiers commentaires positifs du Présidium de la police, la Direction de la police a refusé de donner suite à cette demande au début de 2017. Étant donné qu'aucune mesure formelle n'a été prise depuis l'adoption du REM du 4^e cycle, les inquiétudes qui y ont été soulevées se rapportant à la faiblesse de la position formelle de la CRF dans la structure de la police demeurent. Aucune mesure de sauvegarde n'a été formellement introduite pour garantir l'indépendance et l'autonomie opérationnelles de la CRF.

Décision prise

47. La Plénière décide de placer la République slovaque sous la procédure de suivi accéléré et d'appliquer l'étape 1 au titre des procédures de conformité renforcée de MONEYVAL. Cette décision tient compte de la gravité des lacunes non résolues (principalement au titre de la R.26 et de la RS.III) et du fait que le REM du 4^e cycle de la République slovaque a été adopté en septembre 2011, soit depuis plus de cinq ans et demi. La République slovaque est invitée à faire rapport à la Plénière en décembre 2017 sur les progrès qui auront été accomplis.

Point 17 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : demande de la Pologne de ne plus faire l'objet du suivi régulier

48. À la suite de la 52^e Plénière en décembre 2016, MONEYVAL avait invité la Pologne à fournir un autre rapport pour examen lors de la 53^e Plénière (30 mai – 1^e juin 2017) en invitant vivement le pays à accomplir dans l'intervalle des progrès au titre des lacunes qui restaient à résoudre. Conformément aux Règles de procédure révisées de MONEYVAL, la Plénière avait rappelé que la Pologne devrait, à cette occasion, demander à être retirée du processus de suivi régulier au titre du 4^e cycle d'évaluation mutuelle.

49. La 53^e Plénière convient que depuis l'adoption du REM du 4^e cycle en 2013, la Pologne a manifestement accompli des progrès dans le traitement de nombreuses lacunes identifiées dans l'évaluation précédente, notamment en ce qui concerne les R.1, R.3, R.35, RS.I et RS.II. Néanmoins, le projet de Loi LBC/ FT qui doit s'attaquer aux lacunes non résolues au titre des mesures préventives (R.5, R.13 et RS.IV), ainsi qu'aux lacunes au titre des sanctions financières ciblées (RS.III), doit encore être adopté par le Parlement et ce, en principe, au mois de juin 2017.

Décision prise

50. Compte tenu des progrès accomplis par la Pologne au titre de la RS.II et d'autres recommandations essentielles, et du fait que le projet de Loi LBC/FT devrait être adopté très prochainement, la Plénière accepte d'accorder à la Pologne un délai supplémentaire pour finaliser l'adoption de la Loi LBC/FT. La Plénière prendra une décision quant à sa demande d'être retirée du processus de suivi régulier lors de la prochaine Plénière en septembre 2017. Au cas où le projet de Loi LBC/FT ne serait pas encore entré en vigueur lors la Plénière de septembre, celle-ci, conformément à la Recommandation 13, paragraphe 6 de ses Règles de procédure, envisagera l'application des procédures de conformité renforcée.

Point 18 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : rapport de suivi intérimaire de la Roumanie

51. Le REM du 4^e cycle de la Roumanie a été adopté en avril 2014. Deux ans plus tard, en avril 2016, le pays a présenté un premier rapport intérimaire au titre du suivi régulier. Le Secrétariat a noté que même si un certain nombre de mesures législatives ont été préparées, le pays n'avait concrètement accompli que peu de progrès. La Roumanie a alors été invitée à rendre compte à la présente Plénière et encouragée à demander à cette occasion son retrait du suivi.

52. Au cours de la présente Plénière, le Secrétariat fait observer que trois processus législatifs clés sont toujours en cours, notamment des amendements à la Loi LBC/FT visant à remédier aux principales lacunes au titre de la R.26 ; une nouvelle LBC/FT destinée à transposer dans le droit interne roumain la 4^e Directive de l'UE sur la LBC ; et des amendements à l'Ordonnance d'urgence sur la mise en œuvre des sanctions internationales. Aucun de ces projets de loi n'étant en vigueur au moment de la préparation de son analyse, le Secrétariat n'a pas été en mesure de procéder à une évaluation détaillée des progrès rapportés par la Roumanie. Cependant, le Secrétariat note que les changements envisagés pourraient résoudre un certain nombre de lacunes importantes identifiées au titre de recommandations clés du REM. La Roumanie informe le Secrétariat que les amendements à la Loi LBC/FT ont été promulgués par le Président de la République le 31 mai.

Décision prise

53. Compte tenu du calendrier prévu pour l'adoption des deux autres lois (c'est-à-dire d'ici fin juillet pour la nouvelle loi LBC/FT, et d'ici la fin de l'année pour les amendements à l'Ordonnance d'urgence), la Plénière demande à la Roumanie de rendre compte à la 56^e Plénière en avril 2018, en vue de demander alors la sortie du suivi. Cela serait conforme au délai de quatre ans pour la sortie du suivi défini dans la Recommandation révisée 13 des Règles de procédure du 4^e cycle de MONEYVAL.

Point 19 de l'ordre du jour – Aperçu du processus de suivi du 5^e cycle d'évaluation de MONEYVAL et adoption du modèle de suivi

54. Le Secrétariat donne un aperçu de la procédure de suivi du 5^e cycle d'évaluation mutuelle qui débutera à la 54^e Plénière (septembre 2017). Il explique le rôle des équipes de rapporteurs, le processus menant à l'analyse du rapport de suivi et les échéances ainsi que le rôle de coordination du Secrétariat. Pour la nomination des équipes de rapporteurs, voir le point 21 de l'ordre du jour ci-dessous.

55. La Plénière examine et adopte ensuite le nouveau modèle de rapport de suivi qui est, dans la mesure du possible, aligné sur le modèle des rapports de l'ICRG afin d'éviter la redondance des activités, en particulier pour les pays qui remplissent les critères d'entrée de l'ICRG.

Point 20 de l'ordre du jour – Proposition concernant un questionnaire révisé pour les évaluations mutuelles au titre de l'efficacité

56. Le Secrétariat a présenté une proposition de révision du questionnaire relatif aux évaluations mutuelles sur l'efficacité, expliquant que les révisions visaient à déplacer le focus du questionnaire en vue de délaissier les exemples d'informations et les facteurs spécifiques susceptibles d'appuyer les conclusions sur les questions essentielles de la méthodologie du GAFI pour se concentrer sur les questions essentielles elles-mêmes. Les facteurs spécifiques et les exemples d'information sont maintenus, mais ils ont été incorporés dans la rubrique des questions essentielles. Des instructions pour remplir le questionnaire figurent en haut du document. Le questionnaire sur la conformité technique et le modèle de rapport sur les statistiques n'ont pas été modifiés. Des modifications mineures ont été apportées à certains tableaux statistiques. Il a été proposé que les pays dont l'évaluation est prévue pour 2018 fassent des commentaires sur la qualité du questionnaire.

57. La Plénière a adopté le questionnaire sous réserve des observations qui seraient faites par écrit par les délégations. Toutes les délégations ont été priées de transmettre leurs observations par écrit dans un délai d'une semaine après la fin de la Plénière. En l'absence de commentaire de fond, la Plénière devait adopter le questionnaire selon la procédure « d'approbation silencieuse ». À l'issue de ce délai, le Secrétariat a reçu des commentaires d'une seule délégation, lequel n'était pas de nature substantielle ; ce commentaire a toutefois été intégré au questionnaire.

Point 21 de l'ordre du jour – Désignation de l'équipe de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés aux 54^e et 55^e Plénières (Recommandation 21, paragraphe 6 des Règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL et des recommandations 39 et 41 des Règles de procédure du 3^e cycle d'évaluation de MONEYVAL)

58. La Plénière désigne la Bulgarie et la Croatie comme équipe de rapporteurs pour le rapport de suivi du 5^e cycle d'évaluation de la Serbie qui sera examiné lors de la 54^e Plénière de MONEYVAL en septembre. En ce qui concerne le rapport de suivi du 5^e cycle de la Hongrie qui sera examiné lors de la 55^e Plénière de MONEYVAL en décembre, la Plénière nomme l'Arménie et la Dépendance de la Couronne britannique de Jersey comme équipe de rapporteurs. Saint Marin est désigné pour être pays rapporteur pour le rapport de suivi du 3^e cycle du Saint-Siège qui sera examiné à la 55^e Plénière de MONEYVAL en décembre.

Point 22 de l'ordre du jour : - amendement aux Règles de procédure du 5^e cycle de MONEYVAL à la lumière des nouveaux changements dans les procédures universelles

59. Le Secrétariat présente un document comportant des amendements aux Règles de procédure du 5^e cycle de MONEYVAL, afin de l'aligner sur les changements récents apportés aux « procédures universelles » par le GAFI. Ces amendements ont été introduits, d'une part pour la situation où un pays donné a notablement abaissé sa conformité aux normes du GAFI après l'adoption d'un rapport d'évaluation mutuelle ; les amendements offrent à la Plénière la possibilité de demander au pays de combler les nouvelles lacunes au titre du processus de suivi et de faire passer le pays d'un suivi régulier à un suivi accéléré si, grâce aux amendements susmentionnés, les critères du dernier suivi sont rétrospectivement respectés. Un changement supplémentaire concerne le lien entre le processus de suivi et le processus de l'ICRG pour les pays qui pourraient être placés dans ce processus, afin d'éviter la duplication des activités dans l'application des deux processus. La Plénière avait décidé d'accorder aux délégations un délai de deux semaines pour commenter les changements proposés aux Règles de procédure du 5^e cycle. Les délégations n'ayant formulé aucune objection dans ce délai, les modifications proposées sont été adoptées dans le cadre d'une « procédure d'approbation tacite ». La version à jour des Règles de procédure a par la suite été

mise à disposition sur le site MONEYVAL.

60. La Plénière examine également une proposition du Bureau qui vise à présenter au Comité des Ministres un amendement au Statut de MONEYVAL visant à recruter un vice-président supplémentaire. La proposition est basée sur la nécessité pour MONEYVAL d'être davantage représenté dans un grand nombre de plateformes LBC/FT à l'extérieur du Conseil de l'Europe (par exemple, le GAFI et ses cinq groupes de travail, ainsi que l'ERRG). Le Bureau estime que la création d'un deuxième poste de vice-président est possible dans la mesure où c'est la pratique dans la plupart des organes de suivi du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, cela permettra une représentation de haut niveau de MONEYVAL. Même si le nombre de membres du Bureau reste inchangé, la proposition envisagée nécessitera des changements dans le Statut de MONEYVAL et, par la suite, dans ses Règles de procédure. La Plénière accepte la proposition et charge le Secrétariat de MONEYVAL de transmettre la demande au Secrétariat du Comité des Ministres pour examen. La Plénière décide qu'elle modifiera ses Règles de procédure en septembre et tiendra des élections du Bureau en vertu des nouvelles règles en décembre, si la demande reçoit l'aval du Comité des Ministres.

Point 23 de l'ordre du jour – « Genre et blanchiment de capitaux : aperçus des recherches et implications dans la pratique » : présentation et échanges de vues avec le Professeur Wim Huisman et la Docteure Anne-Marie Slotboom, Département de droit pénal et de criminologie à l'Université libre (Vrije Universiteit) d'Amsterdam

61. La Plénière procède à un échange de vues avec deux experts universitaires (Professeur Wim Huisman et Dre Anne-Marie Slotboom de l'Université Libre d'Amsterdam) sur la dimension sexospécifique du blanchiment de capitaux. La rapporteuse pour l'égalité des genres de MONEYVAL, Mme Maja Cvetkovski, présente ce point de l'ordre du jour ainsi que les experts universitaires. Elle décrit ensuite diverses initiatives récentes lancées par d'autres comités du Conseil de l'Europe visant à explorer les dimensions sexospécifiques dans la criminalité et dans la lutte contre la criminalité, puis fait observer qu'il importe de prendre conscience de la question et de procéder à un échange de vues au sein de MONEYVAL comme première étape des activités à mener sur la question.
62. La Plénière écoute un exposé des deux experts universitaires qui met l'accent sur la délinquance des femmes. La Dre Slotboom fait une présentation générale des théories et des recherches sur le genre et la criminalité, en mettant l'accent sur des concepts tels que l'hypothèse de la similitude entre les sexes, le ratio homme/femme sous l'angle de la criminalité et les préjugés sexistes. Le Professeur Huisman se focalise sur les recherches relatives à la place et au rôle des femmes dans la criminalité en col blanc et dans la criminalité organisée, notamment pour ce qui est du blanchiment de capitaux. Ces recherches portent sur les études concernant l'effet positif présumé de la parité dans les conseils d'administration, sur le respect des réglementations ainsi que sur le rôle des femmes dans l'organisation des groupes dans le crime organisé. Il ressort des recherches réalisées à ce jour que même si les femmes impliquées dans le blanchiment de capitaux est minoritaire, elles représentent cependant environ 20% des délinquants de ce secteur. Par ailleurs, elles jouent un rôle majeur dans le processus de blanchiment.
63. Deux hypothèses opposées sont présentées pour expliquer le faible taux de femmes dans la criminalité en col blanc. Selon l'« hypothèse de la vulnérabilité », les femmes sont moins enclines à adopter des comportements à risque ; ce qui veut dire que la criminalité en col blanc devrait dans l'ensemble baisser si les femmes occupaient plus de postes de haut rang. En revanche, selon l'« hypothèse de l'exposition », l'écart entre les sexes s'explique par l'opportunité de commettre des infractions et non pas par des différences psychologiques entre homme et femme ; par conséquent, on peut s'attendre à une augmentation du nombre des femmes dans la criminalité en col blanc avec l'émancipation des femmes. Néanmoins, les universitaires font observer qu'il est nécessaire de mener des recherches empiriques de qualité pour éclairer la valeur de ces hypothèses.

64. Différentes délégations indiquent qu'elles adhèrent, dans une certaine mesure, aux modèles et rôles mentionnés dans la présentation. M. Gianluca Esposito, Secrétaire exécutif du Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO), déclare que le GRECO souhaite approfondir les causes sous-jacentes de l'écart entre les sexes jusqu'ici observé dans le domaine de la corruption ; à cet égard, il attend avec intérêt une coopération éventuelle avec MONEYVAL pour explorer les dimensions sexospécifiques dans la délinquance économique. La rapporteuse pour l'égalité des genres invite les délégations à manifester leur intérêt à participer à de futurs travaux sur la dimension sexospécifique dans le blanchiment des capitaux.

Point 24 de l'ordre du jour - « Convention européenne sur les infractions visant les biens culturels : présentation sur les aspects de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au regard de la Convention, par M. Carlo Chiaromonte, Secrétaire du CODEXTER et chef de la Division du droit pénal, Département de la lutte contre la criminalité

65. La Plénière entend un exposé de M. Chiaromonte sur la Convention européenne relative aux infractions visant les biens culturels. Ce dernier informe la Plénière de l'adoption de cette nouvelle convention en mai 2017. Signée à ce jour par six pays, elle vise à prévenir et à combattre le trafic illicite et la destruction des biens culturels dans le cadre de l'action du Conseil de l'Europe pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.
66. M. Chiaromonte rappelle les origines de la Convention et les facteurs qui ont mené à son élaboration, et en particulier la prise de conscience générale qui a suivi la prise de la ville de Palmyre par Daesh. Il souligne que la Convention se fonde sur des instruments relatifs aux biens culturels, tels que la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures visant à empêcher et prévenir l'importation illicites des biens culturels, afin de rendre la convention pleinement compatible avec les normes internationales juridiquement contraignantes. La nouvelle Convention sera le seul traité international traitant spécifiquement de l'incrimination du trafic illicite de biens culturels. Elle vise à renforcer la capacité en matière législative, en obligeant les États parties à introduire plusieurs dispositions majeures concernant les biens culturels dans leur droit pénal, et en garantissant la capacité d'enquêter, ainsi que de poursuivre, condamner et/ou extraditer les personnes soupçonnées ou reconnues coupables d'infractions visées par les dispositions de la convention.

Point 25 de l'ordre du jour – La nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives et le lien entre les sports et la criminalité : présentation de Mikhaël de Thyse / Cassandra Fernandes (Direction générale II – Unité des Conventions du sport

67. Les représentants de la Division des conventions du sport du Conseil de l'Europe présentent brièvement la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives et le lien entre les sports et la criminalité. Adopté en 2014, ce traité n'a pas encore atteint les cinq ratifications nécessaires pour entrer en vigueur. La Convention prévoit des instruments et des outils pour faire face aux menaces émergentes découlant de l'implication de la criminalité organisée dans la manipulation des compétitions sportives. L'absence de mesures juridiques permettant d'incriminer la manipulation des compétitions sportives dans la plupart des pays contribue à minimiser les risques pour les personnes qui investissent dans de telles activités. En outre, la coopération et la coordination en la matière sont rendues difficiles par le grand nombre de parties prenantes associées à la prévention, la détection et la répression des matchs arrangés. C'est pourquoi la Convention prévoit à la fois des sanctions et des mesures contre les personnes physiques et morales ainsi que la création d'une plateforme nationale pour faciliter la coordination et la coopération entre toutes les parties prenantes au niveau national et international.
68. Des exemples concrets de l'exploitation du marché des paris en général par des délinquants sont portés à l'attention du Comité. La faiblesse de la réglementation en matière de compétitions

sportives rend ce secteur vulnérable aux activités criminelles de blanchiment des produits de la traite des êtres humains, du trafic de stupéfiants et autres infractions principales. Les paris légaux peuvent aussi être utilisés pour blanchir des capitaux, compte tenu de la faible priorité accordée à ce domaine et de l'absence de réglementation concernant le marché des paris. En fait, les associations sportives, les fédérations et les clubs sont utilisés comme cellules de blanchiment de capitaux par le biais des transferts des joueurs et des activités de parrainage. Dans ce contexte, l'accent est mis sur le repérage et la confiscation des produits découlant d'activités criminelles aux fins de la prévention des manipulations des compétitions sportives par des groupes du crime organisé. L'importance des recherches effectuées par MONEYVAL en 2013 sur les typologies concernant les jeux en ligne et la nécessité d'une mise à jour incluant tous les types possibles de manipulation sont soulignées, tout comme la nécessité d'explorer un domaine commun pour la coopération future avec MONEYVAL en la matière.

Troisième jour : jeudi 1^{er} juin 2017

Point 26 et 27 de l'ordre du jour – examen du projet de rapport du 5^e cycle d'évaluation mutuelle sur la Slovénie

69. Le Président présente le projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) de la Slovénie. Il remercie toutes les délégations qui ont soumis des commentaires écrits sur le REM, commentaires qui ont servi de base à la sélection des questions clés qui ont été discutées dans le Groupe de travail sur les évaluations (WGE). Il remercie également le co-président du WGE, Nicola Muccioli, pour ses précieuses contributions à la finalisation du processus d'évaluation. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation et donne un aperçu des principaux résultats et des actions prioritaires fixées au début du projet du REM. Enfin, il décrit la structure du document sur les « problèmes clés révisés ».
70. Le co-président du WGE résume la discussion et les décisions prises par le WGE sur chaque question clé. Il clarifie ensuite les informations fournies dans l'annexe 1 du document sur les « problèmes clés révisés » puis présente un bref aperçu des questions clés qui n'ont plus besoin d'être examinés par la Plénière. Suite aux commentaires soumis par l'expert scientifique M. John Ringguth et par le GAFI, le WGE décide que le RI. 2 sera modifié pour inclure d'autres exemples de LBC. Il convient que les ajouts apportés au texte et aux conclusions au titre de ce résultat immédiat permettent mieux de justifier la notation actuelle, ce qui, en retour, permettra d'éviter une longue discussion en Plénière sur cette question clé (la question clé 2).

Question clé 1 – Résultat immédiat 1

71. En ce qui concerne les demandes de précisions, le co-président du WGE présente diverses demandes de précisions concernant certaines des principales conclusions et actions recommandées au niveau du RI.1, telles que présentées par les délégations et discutées par le WGE. Ces questions portent sur la participation du secteur privé au processus d'évaluation nationale des risques (ENR) ; les risques liés aux opérations de trésorerie transfrontalières et aux OBNL ; les mesures d'exemptions – mesures simplifiées/renforcées ; la coopération et la coordination ; et les évaluations internes des risques par les entités compétentes. L'équipe d'évaluation souligne qu'à son avis, les principales conclusions et recommandations, sous leur forme actuelle, prennent en compte ces éléments de façon adéquate. L'équipe rappelle que les conclusions clés et les actions recommandées doivent être lues conjointement avec le texte de l'analyse. Si l'on donne trop de détails sur les résultats clés et les actions recommandées, comme dans l'analyse, il sera difficile de cerner les problèmes dans toute leur portée. En l'absence de consensus, le document sur les résultats clés et les actions recommandées reste inchangé. Le Président remercie les délégations pour leurs suggestions, qui, même si elles ne sont pas acceptées, seront fort utiles pour les travaux

futurs.

72. En ce qui concerne l'évaluation des risques liés au FT, le co-président du WGE résume la discussion du WGE sur les préoccupations exprimées par diverses délégations à propos de l'évaluation limitée des risques liés au FT et les arguments de l'équipe d'évaluation selon lesquels la perception des risques liés au FT par les autorités clés va au-delà de l'analyse limitée de l'évaluation nationale des risques. La Plénière se déclare satisfaite des explications données. Par conséquent, aucune demande de discussion ultérieure n'est formulée.
73. En ce qui concerne la notation, le co-président du WGE fait état de demandes visant soit à relever, soit à rabaisser la notation « Modéré ». La demande visant à relever la notation actuelle est liée aux inquiétudes exprimées quant à l'incompatibilité avec le REM de l'Ile de Man qui a reçu la notation « Significatif ». L'équipe d'évaluation explique les raisons pour lesquelles elle juge inappropriée la notation « Significatif » attribuée au présent REM et pourquoi il conviendrait d'établir une distinction entre les deux juridictions concernées en matière de contexte et de risque. Certaines délégations appuient cette opinion. L'équipe d'évaluation explique aussi les motifs justifiant la notation « Modéré », à savoir que le REM établit un juste équilibre entre les caractéristiques positives et négatives de toute la chaîne d'évaluation de risques et la compréhension des risques et les mesures d'atténuation prises par les autorités slovènes pour y remédier. En l'absence de consensus à l'issue de la discussion, aucune modification n'est apportée à la notation.

Question clé 3 – Résultat immédiat 3

74. Le co-président du WGE rend compte de la discussion qui a eu lieu au sein du WGE sur le point de savoir si le système de surveillance slovène nécessite des améliorations essentielles plutôt que des améliorations majeures. L'Italie rappelle qu'elle est plutôt favorable à une baisse de la notation. Elle rappelle aussi ses préoccupations concernant le manque de coordination entre les superviseurs, le manque d'échange d'informations entre les autorités policières et la Banque de Slovénie sur le contrôle des antécédents criminels des personnes qui veulent détenir ou contrôler des banques, ainsi que le manque de compréhension des risques de FT par les superviseurs des institutions financières. L'Italie fait également référence à la lacune concernant le volet technique au titre de la R.26 concernant l'absence d'obligation technique d'examiner périodiquement les profils d'évaluation des risques.
75. Les autorités slovènes donnent des explications sur ces questions et confirment qu'en dépit de la lacune potentielle concernant le volet technique, la Banque de Slovénie effectue des examens périodiques des profils de risques. Les autorités slovènes expliquent également qu'il existe une coopération entre les autorités policières et la Banque de Slovénie, même si cette coopération pourrait être renforcée. L'équipe d'évaluation explique qu'à son avis, la notation est appropriée et qu'une forte pondération a été accordée aux efforts des superviseurs des institutions de financement, et de la Banque de Slovénie en particulier qui connaît bien les risques liés au blanchiment de capitaux et a effectué une supervision axée sur les risques. Tout en reconnaissant que des améliorations majeures sont encore nécessaires, celles-ci ne doivent pas être qualifiées d'« essentielles ».

76. En l'absence de consensus quant à la réduction de la notation du RI.3, la Plénière décide de conserver la notation de « Modéré ».

Question clé 4 – Résultat immédiat 8

77. Le co-président du WGE résume la discussion tenue par le WGE sur le RI. 8. La Plénière examine ensuite la question de savoir si l'analyse actuelle du RI.8 justifie une notation d'efficacité « Faible » ou « Modéré ». La délégation slovène fournit des renseignements supplémentaires sur son régime de confiscation de biens, citant notamment les cas de confiscation réussis impliquant

des montants significatifs ainsi que les décisions récentes de la cour constitutionnelle réaffirment la constitutionnalité du régime de confiscation civile du pays. De l'avis de la délégation slovène, ces cas d'espèces justifient de relever la notation de « Faible » à « Modéré ». Les délégations des Dépendances de la Couronne du Royaume-Uni de Guernesey et de Jersey, de Chypre, de la République tchèque, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Monténégro font valoir que les caractéristiques du régime de confiscation de la Slovénie justifient la notation « Modéré ». En particulier, l'introduction de la possibilité de procéder à des confiscations civiles démontre l'engagement du pays à poursuivre les avoirs d'origine criminelle et à mettre en place un système efficace de confiscation. Compte tenu du soutien massif, la Plénière décide de rehausser la notation du RI.8 de « Faible » à « Modéré ». Des modifications dans le libellé du texte de l'analyse du RI.8 sont suggérées, et l'équipe d'évaluation en tiendra compte lorsqu'elle apportera les modifications pertinentes au texte du REM.

Question clé 5 – Résultat immédiat 9

78. Le co-président du WGE rend compte de la discussion qui a eu lieu au sein du WGE sur la question de savoir si le système slovène de lutte contre le financement du terrorisme requiert des améliorations essentielles et non majeures, ainsi que sur la nécessité de clarifier le niveau de preuve requis pour qualifier une infraction d'acte terroriste.
79. Plusieurs délégations font valoir que malgré l'amendement proposé, le paragraphe 271 reste source de confusion quant à la question du niveau de la preuve (et s'interroge sur l'adéquation de l'affaire citée pour illustrer la question). La Slovénie confirme que le degré de preuve exigé pour les condamnations (la norme de droit civil du tribunal étant que celui-ci doit être « convaincu » par les éléments de preuve) est le même que pour toutes les infractions pénales. L'équipe d'évaluation explique comment elle est arrivée néanmoins à la conclusion que les experts *ont le sentiment* que les seuils en matière de preuve pour les infractions terroristes et le financement du terrorisme sont particulièrement élevés, ce qui pourrait avoir un impact sur les décisions dans la phase de pré-enquête. Il a été toutefois souligné qu'il s'agissait d'une hypothèse à laquelle il convenait de ne pas accorder trop de poids dans la notation. Sur la base de la discussion, l'équipe d'évaluation accepte de revoir avec soin le libellé du paragraphe 271.
80. La Plénière accepte les modifications proposées au paragraphe 288 afin de mieux refléter la pondération compte tenu de l'absence de communication des risques du FT au secteur privé et d'une stratégie nationale de lutte contre le financement du terrorisme. Les délégations approuvent la notation attribuée au vu des différents aspects positifs du système et de l'approche adoptée dans les rapports précédents pour l'évaluation de l'efficacité en l'absence de poursuites. Aucune autre demande de réduction de la notation n'est faite, et un consensus clair se dégage en faveur du maintien de la notation « Modéré ».

Autres questions soulevées - Résultat immédiat 6

81. L'Italie demande une clarification concernant l'indépendance de la CRF de Slovénie, et demande de retirer du REM toute référence aux pays voisins dans la typologie. L'équipe d'évaluation accepte de remplacer ces références dans l'ensemble du rapport par une référence neutre. Le GAFI demande de transférer les informations au titre du paragraphe 170 à une autre partie du RI.6 ou du RI.7, ce que l'équipe d'évaluation accepte de faire.

Décision prise

82. La Plénière adopte le REM du 5^e cycle de la Slovénie ainsi que le résumé, y compris les modifications décidées au cours de la discussion et sous réserve de nouvelles modifications rédactionnelles. Conformément à la R. 21 et à la R. 23 des Règles de procédure du 5^e cycle de MONEYVAL, la Slovénie est placée sous la procédure de suivi accélérée et demande à être autorisée à fournir un retour d'information lors de la quatrième Plénière à compter de la présente

session, à savoir en septembre 2018.

Point 28 de l'ordre du jour – Présentation par le Secrétariat des nouveaux sites internet public et d'accès restreint de MONEYVAL

83. L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté en septembre, à la 54^e Plénière, en raison de l'absence pour raisons personnelles de la personne chargée de la présentation.

Point 29 de l'ordre du jour – Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

84. Le Secrétariat informe la Plénière des récentes ratifications de la Convention, notamment par l'Italie (février), ainsi que de la prochaine réunion du Bureau qui se tiendra au mois de juin.

Point 30 de l'ordre du jour – Divers

85. MONEYVAL tiendra sa 54^e Plénière du 26 au 28 septembre 2017 et sa 55^e Plénière du 6 au 8 décembre 2017.

86. En ce qui concerne les dates provisoires pour les Plénières de 2018, le Secrétariat annonce que MONEYVAL tiendra sa 56^e Plénière du 24 au 26 avril 2018, sa 57^e Plénière du 18 au 21 septembre 2017 et sa 58^e Plénière du 4 au 7 décembre 2018. Comme pour les précédentes Plénières, la veille du premier jour de chaque Plénière sera réservée aux réunions du Groupe de travail sur les évaluations (WGE). La durée des 57^e et 58^e Plénières pourraient être raccourcies d'une journée, selon qu'un ou deux rapports d'évaluation mutuelle du 5^e cycle sont inscrits à l'ordre du jour. Le Secrétariat le confirmera en temps voulu.

APPENDIX I

Agenda of the Plenary

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9.30 a.m. / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
 - 1.1 **Statement by Mr Jan Kleijssen, Director, Directorate Information Society and Action against Crime / Allocution de M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - 3.1 **Chairman's correspondence / Correspondance du Président**
 - 3.2 **Chairman's report of the high-level mission to Montenegro (Step 2 CEPs) on 3-4 May 2017 / Rapport du Président sur la mission de haut niveau au Monténégro (PCR étape 2) des 3 et 4 mai 2017**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **MONEYVAL calendar of activities 2017 / Calendrier des activités en 2017**
 - 4.2 **Report from the Secretariat on the February FATF meeting / Rapport du Secrétariat sur la réunion de février du GAFI**
 - 4.3 **Reports on Secretariat attendance in other fora / Rapports du Secrétariat sur sa participation aux réunions d'autres institutions**
 - 4.4 **Planning for the upcoming evaluations / Planning des évaluations à venir**
 - 4.5 **Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
 - 4.6 **Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI**
5. **Compliance Enhancing Procedures / Procédures de conformité renforcée**
 - 5.1 **Report from Montenegro under step II of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport du Montenegro au titre de l'étape (ii) des Procédures de conformité renforcée**
6. **"Terrorist Financing: threats and new Trends", presentation by Mr Arnaud BALESTE, Head of CFT Division, TRACFIN and Mr Xavier BAYLON, General Directorate for Internal Security / "Financement terroriste: menaces et nouvelles tendances", présentation de MM. Arnaud Baleste, Chef de la division CFT, TRACFIN, et Xavier Baylon, Directeur Général pour la sécurité intérieure**
7. **"Responding to the new FT challenges after the latest terrorist attacks", presentation by Mr Miroslav Kondritsky (senior expert, CFT Department, Rosfinmonitoring) / "Faire face aux nouveaux challenges en matière de financement du terrorisme suite aux dernières attaques terroristes", présentation de M. Miroslav Kondritsky (expert principal, Département CFT, Rosfinmonitoring)**
8. **FATF Terrorist Financing Fact-Finding Initiative: follow-up procedure within MONEYVAL regarding countries for which significant gaps were identified by the FATF / Initiative du GAFI sur la question terroriste: procédure de suivi au sein de MONEYVAL sur les pays pour lesquels le GAFI a identifié de sérieux manquements**
9. **Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL States and territories (tour de table) /**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 10. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL States and territories (tour de table, continued) / Informations sur les initiatives LAB/CFT des Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table, suite)**
- 11. Information from the European Union / Information de l'Union européenne**
 - 11.1 European Commission / Commission européenne**
 - 11.2 Secretariat General / Secrétariat Général**
- 12. Information on AML/CFT initiatives in other fora / Informations sur les initiatives LAB/CFT d'autres institutions**
 - 12.1 Council of Europe Development Bank / Banque de Développement du Conseil de l'Europe**
 - 12.2 EBRD / BERD**
 - 12.3 Egmont Group / Groupe Egmont**
 - 12.4 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)**
 - 12.5 FATF / GAFI**
 - 12.6 GIFCS / GSCFI**
 - 12.7 IMF / FMI**
 - 12.8 OSCE**
 - 12.9 UNODC / ONUDC**
 - 12.10 World Bank / Banque Mondiale**

Side event (5.30 p.m. – 7.30 p.m. in the same room, without translation): Workshop on the “Egmont Group / World Bank / UNODC - GPML project on FIU Cooperation with the LEAs and Prosecutors” / Evénement parallèle (17h30-19h30, dans la même salle, sans interprétation): Session sur un projet joint “Groupe Egmont/Banque mondiale/UNODC-GPML sur la coopération des CRF avec les autorités policières et les procureurs”

Day 2: Wednesday 31 May / 2ème jour: mercredi 31 mai

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- 13. “Disrupting Financial Flows associated with Slavery, Human Trafficking, Forced Labour and Child Labour”: Presentation by the Chairman, Mr Daniel Thelesklaf / “Perturber les flux de capitaux en lien avec l’esclavage, la traite des humains, le travail forcé et le travail des enfants” : présentation du Président, M. Daniel Thelesklaf**
- 14. Fourth round follow-up: application by Bulgaria to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la Bulgarie de sortir de la procédure de suivi régulier**
- 15. Fourth round follow-up: application by Lithuania to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la Lituanie de sortir de la procédure de suivi régulier**
- 16. Fourth round follow-up: application by the Slovak Republic to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la République slovaque de sortir de la**

procédure de suivi régulier

- 17. Fourth round follow-up: application by Poland to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la Pologne de sortir de la procédure de suivi régulier**
- 18. Fourth round follow-up: interim follow-up report by Romania / Suivi au titre du quatrième cycle: rapport de suivi intermédiaire de la Roumanie**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 19. Overview of MONEYVAL's follow-up process in its 5th round of evaluations and adoption of the follow up template / Résumé des procédures de suivi de MONEYVAL au titre du 5ème cycle d'évaluations et adoption du modèle de rapport**
- 20. Proposal for a revised Mutual Evaluation Questionnaire of Effectiveness / Proposition d'un questionnaire d'évaluation mutuelle révisé sur l'efficacité**
- 21. Appointment of the Rapporteur Team for the follow-up reports to be considered at the 54th and 55th Plenaries (Rule 21, paragraph 6 of MONEYVAL's 5th round Rules of Procedure as well as Rules 39 and 41 of MONEYVAL's 3rd round Rules of Procedure) / Nomination de l'équipe de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors des 54ème et 55ème sessions plénières (Règle 21, paragraphe 6 des Règles de procédure du 5ème cycle de MONEYVAL et Règles 39 et 41 des Règles de procédure du 3ème cycle)**
- 22. Amendment of MONEYVAL's 5th round Rules of Procedure in light of recent changes in the Universal Procedures / Modifications des Règles de procédure de MONEYVAL du 5ème cycle suite aux récents changements dans les Procédures universelles**
- 23. "Gender and money laundering: insights from research and implications for practice": presentation by and exchange of views with Prof. Willem Huisman and Prof. Maria Slotboom, Department of Criminal law and Criminology, VU University of Amsterdam / "Sexe et blanchiment d'argent : résultats de recherches et implications dans la pratique": présentation suivi d'un échange de vues avec les professeurs Willem Huisman et Maria Slotboom, du Département de droit pénal et de criminologie de l'université VU d'Amsterdam**
- 24. European Convention on Offences relating to Cultural Property: presentation on the money laundering and terrorist financing aspects of the Convention by Carlo Chiaromonte, Secretary to CODEXTER and Head of the Criminal Law Division, Department of Action against Crime / Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels : présentation sur les aspects liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme de la Convention par Carlo Chiaromonte, Secrétaire du CODEXTER et Chef de la division du Droit pénal, Département de l'action contre le crime**
- 25. The new Council of Europe Convention on the Manipulation of Sport Competitions and its money laundering aspects: presentation by Mikhaël de Thyse / Cassandra Fernandez (Directorate-General II – Unit for Sport Conventions) / La nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives et ses aspects liés au blanchiment d'argent : présentation de Mikhaël de Thyse et Cassandra Fernandez (Direction générale II – Conventions du sport)**

Day 3: Thursday 1 June / 3ème jour: jeudi 1 juin

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

26. Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Slovenia / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la Slovénie

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

27. Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Slovenia / Suite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la Slovénie

28. Presentation by the Secretariat of the new MONEYVAL public and restricted websites / Présentation du Secrétariat des nouveaux sites web publics et restreints de MONEYVAL

29. Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE No. 198)

30. Miscellaneous / Divers

APPENDIX II

Calendar of activities (June 2017 – May 2018)

	2017 (June-December)	
12-13 June	Country Training Moldova	
18-23 June	FATF Plenary, Spain (Valencia)	
28 June	COP Bureau meeting	
6-7 July	Pre-meeting with evaluators Ukraine	
19-21 July	Face-to-Face meeting Andorra	
25 September	Working Group on Evaluations	5th round MER: Andorra
26-28 September	PLEN 54	5th round follow-up: Serbia
September (tbc)	Country Training Malta	
2-4 October (tbc)	Face-to-face meeting Ukraine	
2-14 October	5th round onsite visit to Albania	
October (tbc)	Country Training Cyprus	
29 October – 3 November	FATF Plenary, Buenos Aires (Argentina)	
30 October – 10 November	5th round onsite visit to Latvia	
21-22 November	COP Plenary + Bureau	

4 December	Working Group on Evaluations	5th round MER: <i>Ukraine</i>
5-7 December	PLEN 55	5th round follow-up: <i>Hungary</i>
	2018 (January- May)	
5-16 March	5th round onsite visit to the Czech Republic	
23 April	Working Group on Evaluations	5th round MER: <i>Albania</i>
24-26 April	PLEN 56	5th round follow-up: <i>Isle of Man</i>
7-19 May	5th round onsite visit to Lithuania	
May (tbc)	5th round MONEYVAL evaluators training	

APPENDIX III

List of participants

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE EVALUATION
OF ANTI-MONEY LAUNDERING MEASURES
AND THE FINANCING OF TERRORISM /**

*COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION
DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES
CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME*

MONEYVAL

**53rd PLENARY MEETING / 53^{ème} RÉUNION PLÉNIÈRE
30 May – 1st June / 30 mai au 1^{er} juin 2017**

PALAIS DE L'EUROPE
ROOM 1 / SALLE 1

Working Group on Evaluations / Groupe de travail sur les évaluations

29 May / 29 mai 2017

PALAIS DE L'EUROPE
ROOM 5 / SALLE 5

**LIST OF PARTICIPANTS /
LISTE DES PARTICIPANTS**

Evaluated States and Jurisdictions / Etats et juridictions évalués

ALBANIA / ALBANIE

Mr Arlind GJOKUTA HEAD OF DELEGATION Director of Albanian Financial Intelligence Unit General Directorate for the Prevention of Money Laundering Ministry of Finance	<i>financial</i>
Mr Agim MUSLIA Working Group on Evaluations Director of the Compliance and IT Department General Directorate for the Prevention of Money Laundering Albanian Financial Intelligence Unit, Ministry of Finance	<i>financial</i>
Mr Arben KRAJA Prosecutor, Prosecutor's Office	<i>law enforcement</i>
Mrs Blerina BAJOLLARI Specialist in Money Laundering Section Directorate of State Police	<i>law enforcement</i>
Ms Gloria ÇARKAXHIU General Directorate of Codification, Ministry of Justice of Albania	<i>law enforcement</i>
Mrs Violanda THEODHORI Director of Legal Issues Department Financial Supervising Authority,	<i>financial</i>
Mrs Mirjana GOXHARAJ Head of Compliance and Reputational Risk Office Bank of Albania	<i>financial</i>

ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ HEAD OF DELEGATION Chef de la CRF (Centre du Renseignement Financier) Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence,	<i>financial</i>
Ms Nuria PALOU Working Group on Evaluations Supervision Department Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND	<i>legal/financial</i>
Mr Gérard PRAST Working Group on Evaluations (observer) Supervision Department Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND	<i>legal/financial</i>

ARMENIA / ARMENIE

Ms Tatevik NERKARARYAN ACTING HEAD OF DELEGATION Head of the Legal Compliance Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia	<i>financial/legal</i>
Ms Ani GOYUNYAN	<i>financial/legal</i>

Working Group on Evaluations

Specialist, International Relations Division, Financial Monitoring Center
Central Bank of Armenia,

Mr Edgar ARSENYAN
Prosecutor

law enforcement

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Anar SALMANOV
Director of Financial Monitoring Service
Financial Markets Supervisory Authority

financial

Mr Azar ABBASOV
Working Group on Evaluations
Head of Legal Department
Financial Monitoring Service, Financial Markets Supervisory Authority

legal

Mr Samad SAMADOV
State Security Service of Azerbaijan
Department of Anti-money laundering and counter terrorist financing

law enforcement

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Damirka MIOČ
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Chief of the Analytical Section, Financial Intelligence Department
State Investigation and Protection Agency (SIPA), Ministry of Security

Mr Rajko ĆUK
Head of Department for Financial Investigation and Money Laundering, Criminal Police
Ministry of Interior of Republic Srpska

Mr Edin JAHIĆ
Chief of the Section for Combating Organized Crime and Corruption
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Evgeni EVGENIEV
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director, International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit,
State Agency for National Security (FID-SANS)

law enforcement

Mr Nedko KRUMOV
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR SLOVENIA
Working Group on Evaluations
Head of International Cooperation and Analytical Department - FID-SANS

financial

Ms Cvetelina Ananieva STOYANOVA
Head of Preliminary Analysis, Financial Intelligence Directorate
State Agency for National Security

legal

Ms Tea Vassileva PENEVA
Senior expert of International Legal Cooperation and European Affairs Directorate
Ministry of Justice

legal

Mr Trifon TRIFONOV
Secretary General
Commission on Forfeiture of Illegally Acquired Assets

Mrs Valentina STEFANOVA
Director of Restructuring of Investment Intermediaries Directorate
Financial Supervision Commission

Mrs Larisa ANGELOVA
Inspector in bank supervision
Special Supervision Directorate
Bulgarian National Bank

CROATIA / CROATIE

Mr Tomislav SERTIĆ *legal*
LEGAL EVALUATOR FOR SLOVENIA
Working Group on Evaluations
Head of Department for Inter-Institutional and International Cooperation
Service for Prevention and Supervision of Reporting Entities
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Mrs Marcela KIR *financial*
Working Group on Evaluations
Chief Advisor, Payment Operations Area, Croatian National Bank,

Mrs Željka KLJAKOVIĆ GAŠPIĆ
Service for Economic Crime and Corruption,
Police National Office for Suppression of Corruption and Organized Crime
Ministry of the Interior

Mrs Sani LJUBIČIĆ *apologized*
County State Attorney, County Attorney's Office Zagreb

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU *legal*
HEAD OF DELEGATION
Attorney
MOKAS – FIU, Law Office of the Republic

Mr Marios NEOPTOLEMOU *financial*
Senior Officer, Central Bank of Cyprus

Mr Panayiotis KOUNTOURESHIS *law enforcement*
MOKAS FIU

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Jana RUŽAROVSKÁ *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
International and Legal department
Financial Analytical Office, Ministry of Finance

Mr René KURKA *financial*
Director of Management of Sanctions Department, Czech National Bank

Ms Lenka HABRNÁLOVÁ *legal*
Director, International and European Union Department, Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Ms Ülle EELMAA *financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Lawyer, Entrepreneurship and Accounting Policy Department
Ministry of Finance

Mr Madis REIMAND *law enforcement*
Police Lieutenant Colonel, Head of Financial Intelligence Unit
Estonian Police and Border Guard Board

FRANCE

M. Thibault HENNION
CHEF DE DELEGATION
Adjoint au chef du bureau Multicom 3 : lutte contre le blanchiment et les juridictions non coopératives -
Bureau de la lutte contre criminalité financière et des sanctions internationales Direction générale du
Trésor, Ministère des Finances et des Comptes publics
Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

M. François MAGNAUD
Chargé de mission, Policy Officer
SCN TRACFIN

M. Franck OEHLERT *legal*
Working Group on Evaluations
Juriste au Service du droit de la lutte anti-blanchiment et du contrôle interne
Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

M. Arnaud BALESTE
Head of CFT Division
TRACFIN

M. Xavier BAYLON
General Directorate
Internal Security

GEORGIA / GEORGIE

Mr Valerian KHASASHVILI *financial*
Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Malkhaz NARINDOSHVILI *financial*
FINANCIAL EVALUATOR FOR SLOVENIA
Working Group on Evaluations
Director of Legal, Methodology and International Relations Department
Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Tamta KLIBADZE
Working Group on Evaluations
Financial Monitoring Service of Georgia

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Mgr Paolo RUDELLI
HEAD OF DELEGATION
Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Dr René BRÜLHART
Working Group on Evaluations
President of Financial Intelligence Authority

Dr Tommaso DI RUZZA
Director of Financial Intelligence Authority

Pr Roberto ZANNOTTI
Assistant Promotor of Justice
Tribunal of the Vatican City State

Mgr John Baptist ITARUMA
Secretary, Permanent Observer Mission of the Holy See to the Council of Europe

Rev. Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA
Official, Secretariat of State,
Section of the Holy See's Relations with States

Major Davide COLLELA
Economic and Financial Police, Vatican Police Force

Dr Federico ANTELLINI RUSSO
Office of Supervision and Regulation, Financial Information Authority

HUNGARY / HONGRIE

Mrs Zsófia PAPP *legal*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Senior Expert, Department for International Finance, Ministry for National Economy

Mr Balázs GARAMVÖLGYI
Public Prosecutor, Deputy Head of Department for Priority,
Corruption and Organized Crime Cases
Office of the Prosecutor General of Hungary

Mr Gábor SIMONKA
Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit
National Tax and Customs Administration, Central Office

Mr Bertalan VAJDA
Head of Unit, Anti-Money Laundering Supervision Unit
Market Monitoring and Anti-Money Laundering Department
Central Bank of Hungary

ISRAEL / ISRAËL

Ms Lynn LERER *legal*
Working Group on Evaluations

Adv., Assistant to the Legal Counsel
Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

Mr Elhanan HARMOR
FINANCIAL EVATUATOR FOR SLOVENIA
Working Group on Evaluations
Manager of Licensees Supervision Unit
Investment Department, Israel Securities Authority

financial

ITALY / ITALIE

Ms Maria Rosaria PETTINARI
Senior Officer
Prevention of Use of the Financial System for Illegal Purposes, Office I
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Mrs Federica LELLI
Central Bank of Italy

Mr Italo BORELLO
Italian Financial Intelligence Unit

Mr Fabio TERAMO
Working Group on Evaluations
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKĀNS
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of the Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity
Prosecutor's Office of Latvia Republic

law enforcement

Ms Indra GRATKOVSKA
Head of the Criminal Justice Department under the Ministry of Justice

Mr Kristaps MARKOVSKIS
Legal Advisor of Supervision Department
Financial and Capital Market Commission
Ms Inga FORDA
Head of International Financial Markets Policy Division
Financial Markets Policy Department of Ministry of Finance

legal

Ms Līga KĻAVIŅA
Deputy State Secretary on Financial Matters
Ministry of Finance

LIECHTENSTEIN

Mr Daniel THELESKLAF
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Amar SALIHODZIC *law enforcement*
Working Group on Evaluations
International Affairs, Financial Intelligence Unit

Ms Bianca HENNIG *financial*
Working Group on Evaluations (Observer)
Executive Office, Legal and International Affairs
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Werner MEYER
Executive Office, Member of the Executive Board
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Compliance Division, Money Laundering Prevention Board
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior (Lithuania FIU)

Ms Indrė BALČIŪNIENĖ *legal*
Chief Specialist of Legal Cooperation Division
International Law Department, Ministry of Justice

Ms Kotryna FILIPAVIČIŪTĖ *financial*
Chief Specialist, Operational Risk Division, Prudential Supervision Department,
Supervision Service, Bank of Lithuania

Ms Auksė TRAPNAUSKAITĖ *financial*
Senior Specialist
Operational Risk Division, Prudential Supervision Department
Supervision Service, Bank of Lithuania.

MALTA / MALTE

Dr Giannella BUSUTTIL *legal*
Lawyer, Office of the Attorney General

Dr Jonathan PHYALL
Senior Legal Officer
Financial Intelligence Analysis Unit

Mr Raymond AQUILINA *law enforcement*
Senior Police Inspector, Malta Police Force
Anti-Money Laundering Unit, Malta Police General Headquarters

MONACO

Mme Marie-Pascale BOISSON *apologized*
CHEF DE DELEGATION
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'Etat

Mlle Jennifer PALPACUER *legal*

Chef de Section, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

M. Romain BUGNICOURT

Working Group on Evaluations

Chef de Section, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ *apologized*
HEAD OF DELEGATION
Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Mr Drazen BURIĆ *law enforcement*
State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office

Ms Merima BAKOVIĆ *legal*
Head of the Directorate for Criminal Legislation, Ministry of Justice

Ms Helga DAKIĆ
Senior Advisor, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Ana BOŠKOVIĆ
Working Group on Evaluations
State Prosecutor, Basic State Prosecutor's Office

Mrs Hedija REDZEPAGIĆ
Head of Compliance Department
Central Bank of Montenegro

Mr Mladen DRAGAŠEVIĆ
Director, Directorate for Council of Europe and Organization for Security and Co-operation in Europe,
General Directorate for Multilateral Affairs, Ministry of Foreign Affairs

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Department of Financial Information, Ministry of Finance

Mr Radosław OBCZYŃSKI *financial*
Working Group on Evaluations
Financial Supervision Authority

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal*
State Prosecutor's Office

Mr Rafal KIERZYŃKA
Ministry of Justice of Poland

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Adrian CORCIMARI *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Deputy Head, Office for Prevention and fight against money laundering

Mr Andrei BURCIU *financial*

National Bank

Mr Eduard VARZAR *legal*
Deputy Prosecutor, Head of Anticorruption Prosecutor Office

Ms Zinaida CARP *legal*
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Elena HACH *legal*
ACTING HEAD OF DELEGATION
Prosecutor, Representative of the General Prosecutor's Office
attached by the High Court of Cassation and Justice

Mrs Steluta Claudia ONCICA
Director, Inter-institutional and International Relations Directorate
National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU Romania

Mr Sorin SORESCU *financial*
Working Group on Evaluations
General Inspector
Supervision Directorate, National Bank of Romania

Mrs Daciana DUMITRU
Director, Analysis and Processing of Information Directorate
National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU Romania

Mrs Emilia DIMACHE *legal*
Head of Legal Department.
National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU Romania

Mr Vlase DANIEL
Head of Analysis Group, Romanian Intelligence Service

Mrs Dorina RADU *financial*
Principal Inspector, National Agency for Fiscal Administration

Mr Sorin TANASE *apologized*
Legal adviser, Directorate for Crime Prevention,
Ministry of Justice, BUCHAREST, Romania

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Alexey PETRENKO
HEAD OF DELEGATION
Head of Department, Rosfinmonitoring

Ms Natalia LUKIANOVA
Rosfinmonitoring

Mr Evgeny SHEVLYAKOV
Rosfinmonitoring

Mr Miroslav KONDRITSKIY
Senior Expert, CFT Department
Rosfinmonitoring

Mrs Alessandra SLOBODOVA
Head of Division, Bank of Russia

Mr Ivan MEDVEDEV
Ministry of Foreign Affairs

Mr Sergey POTISHKO
Ministry of Internal Affairs

Ms Yulia LAFITSKAYA
LEGAL EVALUATOR FOR SLOVENIA
Working Group on Evaluations
Head of Division, Rosfinmonitoring

Ms Elizaveta CHURILINA
Working Group on Evaluations
Rosfinmonitoring

Ms Alexandra KHLEBNOVA
Working Group on Evaluations (Observer)
Senior Expert, Rosfinmonitoring

Mr Kirill CHERKALIN
Federal Security Service

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI *financial*
HEAD OF DELEGATION
Co-chair of the Working Group on Evaluations
Vice – Director of the Financial Intelligence Agency
(Sector: Financial Intelligence Unit)

Mr Alberto BURIANI *legal*
Law Commissioner of the Single Court (Sector: Judicial Authority)

Mrs Giorgia UGOLINI
Procuratore del Fisco
(Sector: Judicial Authority)

SERBIA / SERBIE

Mr Željko RADOVANOVIĆ
HEAD OF DELEGATION
Director of the Administration for the Prevention of Money Laundering
Head of Serbian FIU, Ministry of Finance

apologized

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Ivo HRÁDEK *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Senior police officer of International Cooperation Department
Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic, National Criminal Agency

Mrs Mariana BUZNOVÁ *financial*

National Bank of Slovak Republic

Mr Daniel LESKOVSKÝ *financial*
Working Group on Evaluations
National Bank of Slovak Republic

Mrs Lucia CIRAKOVA *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Lucia KOPIAROVÁ *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mr Roman TUROK-HETEŠ *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mr Martin PETER *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mr Ladislav MAJERNÍK *legal*
General Prosecution of the Slovak Republic

Mr Roman KRIŠTOFÍK *legal*
Ministry of Foreign and European Affairs of the Slovak Republic

Mr Ján KRÁLIK *legal*
Ministry of Justice of the Slovak Republic

Mrs Zuzana HOZÁKOVÁ *law enforcement*
FIU Slovak Republic

Mr Tomáš GRÚNWALD
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of the Slovak Republic to the Council of Europe

SLOVENIA / SLOVÉNIE

- Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement*
- **HEAD OF DELEGATION**
Working Group on Evaluations
- Head of International Cooperation Service
- Office for Money Laundering Prevention, Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Mr Darko MUŽENIČ *legal*
Working Group on Evaluations
Director, Office for Money Laundering Prevention

Mr Boštjan ŠKRLEC *legal*
Working Group on Evaluations
General Director
Office of State Prosecutor General

Mrs Petra ŠUBERNIK *legal*
Working Group on Evaluations
Office of State Prosecutor General

Mr Bojan GERŠAK *law enforcement*
Working Group on Evaluations
Senior Specialist Criminal Police Inspector

General Police Directorate, Economic Crime Division

Mr Robert ZLOBKO *law enforcement*
Working Group on Evaluations
Police, Department for Terrorism

Mrs Jelena MILOŠEVIĆ *financial*
Working Group on Evaluations
Bank of Slovenia

Mrs Andreja LANG *legal*
Working Group on Evaluations
Ministry of Justice

Mrs Branka GLOJNARIČ *legal*
Working Group on Evaluations
Head of Department for Prevention and Supervision, Office for Money Laundering Prevention

Mr Leo PONGRAČIČ *law enforcement*
Working Group on Evaluations
Head of Department for Suspicious Transactions
Office for Money Laundering Prevention

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” /
“L’EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”**

Mr Toni JANKOSKI
Working Group on Evaluations
Advisor to the Director, Bureau for Public Security
Ministry of the Interior

Mr Vladimir MILOSESKI
Public Prosecutor, Office for organised crime and corruption

Ms Iskra DAMCHEVSKA
Advisor, Department for international cooperation, Sector for Regulation
and System Development, Ministry of Finance, Financial Intelligence Office

Ms Marija ANGELOVSKA STOJANOVSKA
Head of Sector for Supervision, regulation and international cooperation
Financial Intelligence Office

Ms Aneta GJORCHESKA
Head of Department for terrorism financing, Financial Intelligence Office

UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI *legal*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Department for Coordination of Financial Monitoring, Legal Department,
The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Ihor BEREZA
Head of Financial Monitoring Department,
National Bank of Ukraine
KYIV, Ukraine

Mr Vitalii BEREHIVSKYI
Head of International Cooperation with Financial Intelligence Units
Department for Financial Investigations
The State Financial Monitoring Service of Ukraine

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES / DEPENDANCES DE
LA COURONNE BRITANNIQUE**

**GUERNSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM / GUERNESEY DEPENDANCE
DE LA COURONNE BRITANNIQUE**

Mrs Catherine SWAN *legal*
- **HEAD OF DELEGATION**
Working Group on Evaluations
Crown Advocate, Legislative Counsel,
Law Officers of the Crown, St. James Chambers,

Mr Richard WALKER *financial*
Working Group on Evaluations (Observer)
Director of Financial Crime Policy and International Regulatory Advisor
Policy Council of the States of Guernsey

**JERSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM / JERSEY DEPENDANCE DE LA
COURONNE BRITANNIQUE**

Mr John HARRIS
HEAD OF DELEGATION
Jersey Financial Services Commission

Mr Hamish ARMSTRONG *financial*
Working Group on Evaluations
Senior Manager, Financial Crime Policy, Office of the Director General
Jersey Financial Services Commission

**ISLE OF MAN CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM / ILE DE MAN DEPENDANCE
DE LA COURONNE BRITANNIQUE**

Mr Paul HECKLES
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
AML/CFT Advisor
AML/CFT Policy Office, Cabinet Office, Government Office

Ms Karen RAMSAY
Head of AML/CFT Policy Office
Cabinet Office, DOUGLAS, Isle of Man

Ms Lyndsey BERMINGHAM
Head of Financial Intelligence Unit
DOUGLAS, Isle of Man

UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR

Mr David PARODY
Finance Centre Director, Gibraltar Finance,

apologized

Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mrs Anna MORRIS

Working Group on Evaluations

Senior Policy Advisor for Europe

Terrorist Financing and Financial Crimes Office, US Department of the Treasury

Mrs Kelly HELHOWSKI

Working Group on Evaluations

Office of Counterterrorism Finance and Designations

Bureau of Counterterrorism, U.S. Department of State

MEXICO

Mr Santiago OÑATE LABORDE

Working Group on Evaluations

Permanent Observer, Permanent Mission of Mexico to the Council of Europe

Mr José Humberto LÓPEZ-PORTILLO SÁNCHEZ

Working Group on Evaluations

Attaché for Legal Affairs, Legal Office of the Attorney General of Mexico (PGR) in Europe

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Thomas MESSING

Working Group on Evaluations

Federal Financial Supervisory Authority (BaFin),

Anti-Money-Laundering Department, Section GW 1

International, legal and policy issues

Ms Tatjana LEONHARDT

Federal Financial Supervisory Authority

Anti-Money Laundering Department

International, legal and policy issues

KINGDOM OF THE NETHERLANDS / ROYAUME DES PAYS-BAS

Mr Willem HUISMAN

Prof. Maria SLOTBOOM

Department of Criminal Law and Criminology

VU University of Amsterdam

PORTUGAL

Mr Gil GALVAO
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Banco de Portugal

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI

Mrs Colette LANCASTER
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Policy Advisor
Sanctions and Illicit Finance, International and EU Group
HM Treasury

Council of Europe bodies and mechanisms /

Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Apologized

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) /
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

**CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON LAUNDERING,
SEARCH, SEIZURE AND CONFISCATION OF THE PROCEEDS FROM CRIME
AND ON THE FINANCING OF TERRORISM (CETS NO. 198) /
CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION RELATIVE AU BLANCHIMENT,
AU DÉPISTAGE, À LA SAÏSIE ET À LA CONFISCATION DES PRODUITS DU CRIME
ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME (STCE N° 198)**

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) /
COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)**

Mr Carlo CHIAROMONTE
Secretary to CODEXTER and Head of the Criminal Law Division
Action against Crime Department, Council of Europe
carlo.chiaromonte@coe.int

**COUNCIL OF EUROPE DGII – Trafficking in Human beings (GRETA) /
CONSEIL DE L'EUROPE DGII – Lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)**

Mrs Petya NESTOROVA
Head of Division and Executive Secretary of the Council of Europe Convention
on Action against Trafficking in Human beings
petya.nestorova@coe.int

Mr Fatih SUSUZ
Administrator
Fatih.susuz@coe.int

**COUNCIL OF EUROPE DGII – Unit for Sport Conventions /
CONSEIL DE L'EUROPE DGII – Unité des Conventions du Sport**

Mr Mikhaël de THYSE
Administrator
Mikhael.deTHYSE@coe.int

Mrs Cassandra FERNANDES
Administrator
Cassandra.FERNANDES@coe.int

International organisations and bodies /

Organisations et organismes internationaux

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Mr David SCHWANDER
Working Group on Evaluations
Policy officer, Anti-Money Laundering and Countering Terrorist Financing, European Commission
Directorate-General for Justice and Consumers, Task Force Financial Crime

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Ms Shana KRISHNAN
Working Group on Evaluations
Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism
Financial Action Task Force – FATF

M. Pierre BARDIN
Working Group on Evaluations
Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism
Financial Action Task Force – FATF

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONALE (FMI)**

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

UNODC

Mr Yevheniy UMANETS
Working Group on Evaluations
UNODC GPML Programme Officer, Global Programme against Money Laundering,
Proceeds of Crime and the Financing of Terrorism (GPML)

Implementation Support Section, Organized Crime and Illicit Trafficking Branch
Division for Treaty Affairs
United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

Mr Klaudio STROLIGO
Working Group on Evaluations
United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Theodore C. KOUTS
Working Group on Evaluations
Financial Market Integrity
World Bank Group

Ms Laura POP *apologized*
Financial Sector Specialist
World Bank Group

Mr Nigel Marc BARTLETT *apologized*
Financial Sector Specialist
World Bank Group

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)**

Ms Allison SMITH
Working Group on Evaluations
Principal, Project Integrity,
Office of the Chief Compliance Officer,
Integrity Risk and Compliance, European Bank for Reconstruction and Development

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS GS
CFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Mrs Fiona CROCKER
Working Group on Evaluations
Guernsey Financial Services Commission
Group of International Finance Centre Supervisors

**EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS
ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE) /
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)**

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

Mr Vladimir NECHAEV
Working Group on Evaluations
EAG Executive Secretary

Professor William C. GILMORE
Co-Chair of the Working Group on Evaluations
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law,
University of Edinburgh, Old College

Mr John RINGGUTH
Working Group on Evaluations

Mr Philipp RÖSER
Rewriter, Ad-Hoc Group of Experts
Working Group on Evaluations
Executive Office, Legal/International Affairs, Financial Market Authority

apologized

Mr Andrew STRIJKER
Working Group on Evaluations
European Commission, Task Force for Greece
Cluster Coordinator Anti Money Laundering and Anti-Corruption

Mr Boudewijn VERHELST
Working Group on Evaluations
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General,

Secretariat of the Council of Europe /

Secrétariat du Conseil de l'Europe

Mr Jan KLEIJSSSEN
Director, Information Society and Action against Crime
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI
jan.kleijssen@coe.int

Mr Ivan KOEDJIKOV
Head of Department and Anti-terrorism Co-ordinator, Action against Crime Department
Information Society and Action against Crime,
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI
Ivan.koedjиков@coe.int

Mr Matthias KLOTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL
Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law - DGI,
Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex
Tel. +33 3 90 21 49 84 / Fax +33 3 88 41 30 17
matthias.kloth@coe.int

Mr Lado LALICIC, Head of Unit 1 - AML/CFT Monitoring Unit, Typologies & Conference
of the Parties to CETS n°198 - MONEYVAL
Tel. +33 3 90 21 63 09 lado.lalicic@coe.int

Mr Michael STELLINI, Head of Unit 2 - AML/CFT Monitoring and Training Unit - MONEYVAL
Tel: +33 3 88 41 33 59, michael.stellini@coe.int

Mr Andrey FROLOV, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 21 52 53, andrey.frolov@coe.int

Ms Astghik KARAMANUKYAN, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 21 51 06, astghik.karamanukyan@coe.int

Mr Andrew LEBRUN, Administrator, MONEYVAL
Tel: + 33 3 90 21 62 69; andrew.lebrun@coe.int

Ms Ani MELKONYAN, Administrator, MONEYVAL
Tel: + 33 3 90 21 28 94; ani.melkonyan@coe.int

Ms Veronika METS, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 88 41 24.38, veronika.mets@coe.int

Mrs Francesca MONTAGNA, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 88 41 33 25; francesca.montagna@coe.int

Ms Solène PHILIPPE, Administrator, MONEYVAL
Tel: + 33 3 90 21 40 14; solene.philippe@coe.int

Ms Anne VAN ES, Programme Assistant, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 2 43 27, suzanna.van-es@coe.int

Mr Alexandre DESCHAMP, Programme Assistant, MONEYVAL
Tel. +33 3 90 21 55 09, alexandre.deschamp@coe.int

Mr Panagiotis PSYLLOS, Programme Assistant, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 2 58 41, panagiotis.psylos@coe.int

Mr Hasan DOYDUK, Administrative Assistant
Tel: +33 390 21 53 08, hasan.doyduk@coe.int

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant
Tel. +33 3 90 21 40 45, odile.gebharth@coe.int

Ms Monica PETROVICI, Communication and web Assistant
Tel: +33 3 88 41 24 93, monica.petrovici@coe.int

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant
Tel. +33 3 90 21 46 66, danielida.weber@coe.int

Ms Eva KALF, Trainee
Tel: +33 3 88 41 29 56, eva.kalf@coe.int

Interpreters / *Interprètes*

Ms Sally BAILEY-RAVET
Ms Julia TANNER
Ms Isabelle MARCHINI